

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 septembre 2014 – n° 31
140125

**RAPPORTS DU MAIRE 2013 SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
ET DE L 'EAU POTABLE**

Dans un souci maximum d'information de tous, le Maire est dans l'obligation d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable. Ce document a pour objectif d'assurer la transparence sur le fonctionnement de ce service.

Il s'agit d'un rapport annuel d'information, sans vote.

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David Valence
David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 19 septembre 2014

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 26

Procurations..... 8

Absente excusée..... 1

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES (*arrivé au point n° 8 - procuration à Johann RUH*), Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Gina FILOGONIO, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUDA, Mustafa GUGLU, Christophe ZIEGLER, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI.

Excusés et ont donné procuration :

Bruno TOUSSAINT à David VALENCE
Caroline PRIVAT à M.José LOUDIG (*sauf pour le point n° 4 adopté en fin de séance*)
Roselyne FROMENT à Françoise LEGRAND
Isabelle de BECKER à Marc FRISON-ROCHE
Ouseynou SEYE à Nicolas BLOSSE
Sabriya CHINOUNE à Mustafa GUGLU
Pierre JEANNEL à Claude KIENER
Michel CACCLIN à Ramata BA

Absente excusée :

Nathalie TOMASI

Monsieur Christopher ZIEGLER est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
